

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 23
Votants 26
Date de convocation 3/12/2024

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil municipal

10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	A	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Brigitte Bizet à Dominique Maupas, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier, Thérèse Brard à Josette Porquet.

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

16. Tinchebray – Demande de subvention DETR – Aménagement Carrefour (rue André Breton/ rue de l'Abbaye).

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet ajout.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal a choisi Frédérique Roullier pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 22 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Résultat marché – Entretien des espaces verts

Madame le Maire informe qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des grands espaces verts sur les communes déléguées de Beauchêne, Frênes, Larchamp, Saint Cornier des landes et Tinchebray.

Une seule entreprise a répondu : LBS de Vire pour un montant de 79 981.20 € TTC.

Ce marché commencera le 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du résultat de cette consultation.

4. Tinchebray – Acquisition terrain « les Hauts Champs »

Madame le Maire informe que dans la continuité du réaménagement du quartier « Les Hauts Champs », la commune déléguée de Tinchebray souhaite désormais acquérir une bande de terrain pour élargir le chemin rural n° 19 classé en voie communale par délibération en date du 9 juillet 2024.

Le propriétaire de la parcelle 486ZI248 propose de céder à la collectivité, une bande de terrain d'environ 1,5 m de large au prix de 15 €/m².

Benoît Rault demande si l'achat de cette bande de terrain ne va pas créer un étranglement entre les parcelles 84 et 85, notamment pour les tracteurs. Christophe Lecordier précise que la parcelle 85 attenante appartient à la commune et Josette Porquet informe que le petit bâtiment sur cette parcelle a été enlevé. Cela va permettre d'élargir et d'égaliser la largeur du chemin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de faire l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 1,5 mètre de large sur une longueur d'environ 65 mètres soit une surface d'environ 100 m² sur la parcelle 486ZI248 pour élargir l'ancien chemin rural n° 19, désormais classé en voie communale au prix de 15 €/m² auprès de M. Marc Patry,
- Dit que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de la commune,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires, ainsi que l'acte, auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

5. Tinchebray – Acquisition immeuble – 85 grande rue

Lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire informe qu'elle a pris une décision pour exercer le droit de préemption au nom de la commune pour acquérir un bien situé 87 Grande Rue – Tinchebray.

Le propriétaire de la maison située au 85 Grande Rue, cadastrée 486AD51, a proposé de vendre son bien à la commune, au prix de 70 000 € net vendeur.

Cette acquisition permettrait d'agrandir le parking de la poste et de créer un accès au commerce par l'arrière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de faire l'acquisition de la parcelle 486AD51 d'une superficie de 142 m² auprès de M. et Mme Yves Aumont au prix de 70 000 €,
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires, ainsi que l'acte, auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

6. Frênes – Logement – Demande de subvention Fonds Verts

Madame le Maire laisse la parole à Evelyne Groussard, Maire déléguée de Frênes qui présente ce dossier.

L'état a mis en place un fonds vert pour soutenir les investissements portés par les collectivités et tournés vers la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

La commune déléguée de Frênes envisage des travaux de rénovation dans un logement communal pour permettre au locataire de réaliser des économies d'énergie.

L'ensemble des travaux est estimé à 23 097.06 € HT soit 24 367.40 € TTC.

Evelyne Groussard dit qu'il n'y a pas eu de travaux d'effectués depuis 34 ans dans le logement, actuellement occupé par 3 locataires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de la réalisation de ces travaux d'économie d'énergie,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre du Fonds vert la plus élevée possible,
- Dit que ce projet est inscrit au budget,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Frênes – Sécurisation – Convention et subvention FAL

Madame le Maire donne la parole à Evelyne Groussard, Maire déléguée de Frênes.

La commune déléguée de Frênes souhaite réduire les vitesses à proximité des entrées de son bourg. C'est le troisième projet de sécurisation.

La commune envisage la mise en place d'un nouveau plateau surélevé dont le coût est estimé à 45 798.38 € HT.

Ainsi Evelyne Groussard propose de solliciter une subvention au titre du FAL afin de financer ces équipements de sécurisation du bourg de Frênes.

Le plan de financement se décline ainsi :

20 % par Tinchebray Bocage	soit 9 159.68 €
80 % par le fonds d'aménagement local	soit 36 638.70 €.

Christophe Lecordier dit que le plateau surélevé est un plateau sécurisé avec un marquage en résine et non un dos d'âne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le plan de financement tel que présenté,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil départemental la plus élevée possible au titre du FAL,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Saint Cornier des Landes – Restauration d'un tableau – Don et subventions

Madame le Maire laisse la parole à Frédérique Roullier, Maire déléguée de Saint Cornier des Landes, qui présente ce dossier.

La commune déléguée possède dans son église un tableau « Le Christ et la Samaritaine » qui nécessite une restauration.

Les travaux de restauration sont estimés à 10 362.75 € HT soit 12 435.30 € TTC.

Une souscription a été mise en place par la Fondation « Sauvegarde de l'Art Français » ce qui a permis de récolter, en faveur de la commune, la somme de 4 558.19 €, déduction faite de 5 % de frais de gestion par la Fondation.

Afin de compléter ce don, Frédérique Roullier propose de solliciter des subventions auprès de la Fondation du Patrimoine et du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de restaurer ce tableau,
- Accepte le devis de restauration du tableau pour la somme de 10 362.75 € HT, soit 12 435.30 € TTC,
- Accepte le don de la Fondation « Sauvegarde de l'Art Français » d'un montant de 4 558.19 €,

- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la Fondation du Patrimoine,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget.

9. Yvrandes – Location de parcelle

Madame le Maire laisse la parole à Dominique Maupas, Maire délégué d'Yvrandes, qui présente ce dossier.

La commune déléguée d'Yvrandes met à disposition d'un agriculteur la parcelle cadastrée 486 YL 52 d'une superficie de 5 660 m² située sur la commune de Tinchebray et issue du remembrement d'Yvrandes depuis 1988 au prix de 87 €.

Suite au décès du titulaire de la mise à disposition, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec l'exploitant repreneur de cette parcelle, Monsieur Jonathan Desmottes.

Il est proposé d'autoriser la signature de cette convention au même tarif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Confirme la mise à disposition de la parcelle cadastrée 486YL 52 au prix de 87 € à Monsieur Jonathan Desmottes,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

10. Tinchebray – Tarif E space

Madame le Maire donne la parole à Florence Beaussier.

Dans le cadre des animations de fin d'année, l'E space sera ouvert le 14 décembre et pendant les vacances de Noël.

En 2020, en raison du Covid, cet espace n'a pas réellement fonctionné.

De nouvelles activités seront proposées dans l'E space :

- Borne d'arcade,
- Flipper...

Un libre accès est ouvert sur la console Switch (jeux collectifs et collaboratifs).

Afin d'attirer des familles, il est proposé de fixer un nouveau tarif attractif soit 2 € les 30 min.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le tarif de l'accès à l'E space à 2 € pour une durée de 30 minutes.

11. Tinchebray Bocage – Tarif eau – Électricité – Aire de camping-car

Madame le Maire donne la parole à Daniel Decosse.

Daniel Decosse rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été validé le remplacement de la borne de l'aire de camping-car. La nouvelle borne sera installée en début d'année prochaine. Dorénavant l'utilisation de cette borne sera payante. Le paiement se fera par carte bancaire – 24h/24.

Il y a donc lieu de définir les tarifs de consommation de l'eau et de l'électricité.

Après avoir regardé les tarifs appliqués ailleurs, Josette Porquet propose les tarifs suivants :

- | | | |
|---------------|-------------------------|-----|
| - Eau potable | 10 minutes (100 litres) | 2 € |
| - Electricité | 12h (10 A) | 3 € |

Daniel Decosse précise que le paiement se fera par carte bancaire via l'application QUIPÉO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe les tarifs de consommation à la borne d'aire de camping-car à :

Eau potable	10 minutes (100 litres)	2 €
Electricité	12h (10 A)	3 €

12. Frênes – Budget lotissement la Villière – Décision modificative

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de passer des écritures de stocks sur ce budget qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Les écritures se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
6045	Achats d'études et prestations de services (terrains aménagés)	625,00 €	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	625,00 €
		625,00 €			625,00 €
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
3555	Stocks de produits terrains aménagés	625,00 €	168748	Autres communes	625,00 €
		625,00 €			625,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision telle que présentée à la présente délibération.

13. Tinchebray Bocage – Budget général – Décision modificative n° 5

Madame le Maire propose de voter la décision modificative suivante, portant principalement sur l'inscription des crédits supplémentaires sur les amortissements des subventions perçues, les travaux sur les trottoirs de Saint Cornier des Landes, le remboursement au budget principal de l'excédent du budget lotissement de Tinchebray, l'effacement des réseaux rue de Vire à Tinchebray....

Les écritures se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
65888	Autres charges diverses	2 000,00	777	Reprise subventions reçues	2 000,00
Total dépenses		2 000,00	Total recettes		2 000,00
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
276348	Autres créances immobilisées autres communes (Budget lot Frênes)	625,00			
139361	Reprise subventions reçues	2 000,00	276348	Remboursement au budget général du budget lotissement Tinchebray	150 000,00
4006/2152	Aménagement trottoir SCL	1 300,00			
6248	Effacement Réseau Rue de Vire	20 000,00	6145	Emprunt - voirie	- 126 075,00
Total dépenses		23 925,00	Total recettes		23 925,00

14. Tinchebray Bocage – Vote du budget 2025

Madame le Maire propose de voter le budget primitif. Ce budget 2025 a été établi sans augmentation des impôts.

En investissement, ce budget tient compte des projets de chaque commune déléguée.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 3 658 514.00 €

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 7 179 057.48 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le budget primitif 2025.

15. Adressage

Suite à la fusion de plusieurs communes pour la création de la commune nouvelle Tinchebray Bocage, les adresses sont utilisées pour de nombreux usages (livraisons, abonnement fibre, intervention des secours...) qui supposent qu'elles puissent être clairement identifiées. Il est proposé d'apporter des modifications sur les lieux-dits identiques sur plusieurs communes déléguées afin de leur attribuer une identité unique sur l'ensemble de la commune nouvelle de Tinchebray Bocage.

Dénomination actuelle	Dénomination modifiée	Dénomination actuelle	Dénomination modifiée
Commune déléguée SAINT JEAN DES BOIS		Commune déléguée YVRANDES	
Le bourg	Le bourg - St Jean des Bois	Le Bourg	Le Bourg - Yvrandes
La Vollée	La Vollée - St Jean des Bois	Le Rocher	Le Rocher - Yvrandes
Le Haut Gué	Le Haut Gué - St Jean des Bois	Les Aunays	Les Aunays - Yvrandes
Le Haut Hamel	Le Haut Hamel - St Jean des Bois	Le Pavillon	Le Pavillon - Yvrandes
La Louvetterie	La Louvetterie - St Jean des Bois	Le Village Besnard	Le village Besnard - Yvrandes
Les Sourcettes	Les Sourcettes - St Jean des Bois	Le Foncé	Le Foncé - Yvrandes
Les Landes	Les Landes - St Jean des Bois	La Volée	La Volée - Yvrandes
La Butte	La Butte - St Jean des Bois	Les Noës	Les Noës - Yvrandes
Commune déléguée TINCHEBRAY		Commune déléguée BEAUCHÊNE	
Bel Air	Bel Air - Tinchebray	La Besnardière	La Besnardière - Beauchêne
La Baronnerie	La Baronnerie - Tinchebray	Le Rocher	Le Rocher - Beauchêne
La Besnardière	La Besnardière - Tinchebray	La Basse Ménardrie	La Basse Ménardrie - Beauchêne
La Corderie	La Corderie - Tinchebray	La Haute Ménardrie	La Haute Ménardrie - Beauchêne
La Hognerie	La Hognerie - Tinchebray	Les Sourcettes	Les Sourcettes - Beauchêne
La Huberdière	La Huberdière - Tinchebray	Le Bourg	Le Bourg - Beauchêne
La Louvetterie	La Louvetterie - Tinchebray	Le Tronchet	Le Tronchet - Beauchêne
La Prise	La Prise - Tinchebray	La Cour	La Cour - Beauchêne
Le Désert	Le Désert - Tinchebray	La Butte	La Butte - Beauchêne
Le Pavillon	Le Pavillon - Tinchebray	La Baronnerie	La Baronnerie - Beauchêne
Le Rocher	Le Rocher - Tinchebray	Le Vallet	Le Vallet - Beauchêne
Le Tronchet	Le Tronchet - Tinchebray	La Corbinière	La Corbinière - Beauchêne
Les Landes	Les Landes - Tinchebray	La Rivière	La Rivière - Beauchêne
La Provostière	La Provostière	Le Village Besnard	Le Village Besnard - Beauchêne
		Le Foncé	Le Foncé - Beauchêne
		La Hognerie	La Hognerie - Beauchêne
Commune déléguée LARCHAMP		Commune déléguée FRÊNES	
Le Plant	Le Plant - Larchamp	Les Forges	Les Forges - Frênes
Bellevue	Bellevue - Larchamp	La Butte	La Butte - Frênes
La Ménarderie	La Ménarderie - Larchamp	La Rivière	La Rivière - Frênes
La Cour	La Cour - Larchamp	Le Foncet	Le Foncet - Frênes
Le Désert	Le Désert - Larchamp	Les Bruyères	Les Bruyères - Frênes
Le Rocher	Le Rocher - Larchamp	Place de l'Eglise	Place de l'Eglise - Frênes
La Calinière	La Calinière - Larchamp	La Corderie	La Corderie - Frênes
Les Gaules	Les Gaules - Larchamp		
Les Forgettes	Les Forgettes - Larchamp		
La Corbinière	La Corbinière - Larchamp		
Le Buisson	Le Buisson - Larchamp		
Les Landes	Les Landes - Larchamp		
Commune déléguée SAINT CORNIER DES LANDES			
Bel Air	Bel Air - St Cornier des Landes	Place de l'Eglise	Place de l'Eglise - St Cornier des

			Landes
Le Hamel	Le Hamel - St Cornier des Landes	La Noë	La Noë-St Cornier des Landes
Le Valet	Le Valet - St Cornier des Landes	Le Haut Gué	Le Haut Gué - St Cornier des Landes
Les Forgettes	Les Forgettes - St Cornier des Landes	La Guittonnière	La Guittonnière - St Cornier des Landes
Les Bruyères	Les Bruyères - St Cornier des Landes	La Prise	La Prise - St Cornier des Landes
Lotissement Bellevue	Lotissement Bellevue - St Cornier des Landes		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte et valide les modifications des noms de lieux-dits tels que présentés,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Tinchebray – Aménagement carrefour – Rue André Breton/rue de l'Abbaye

Madame le Maire rappelle que, suite à la démolition de l'ancienne salle du restaurant « Le Trotteur », il avait été évoqué un aménagement de l'ensemble permettant de sécuriser ce carrefour.

Les travaux sont estimés à 150 000 € HT, soit 178 572.50 € TTC.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter une subvention la plus élevée possible pour le financer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de l'aménagement du carrefour rue André Breton – rue de l'Abbaye :
 DETR 35 % + 5% (au titre de commune nouvelle) 60 000.00 €
 Autofinancement 90 000.00 €
- Dit que ce projet est inscrit au budget 2025,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

17. Divers

Calendrier des prochaines manifestations :

↳ 14 décembre	Marché de Noël
↳ 14/15 décembre	Patinoire
↳ Du 21 décembre au 5 janvier	Patinoire & E space

Concerts - spectacles :

✧ 1 ^{er} février 2025	Jenifer
✧ 7 mars 2025	Kheiron
✧ 6 mai 2025	Hélène
✧ 6 février 2026	Elie Sémoun

La séance est close par Madame le Maire à 21 h 40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

F. ROULLIER

J. PORQUET

